



Le notaire ne procède pas au partage

Par **Mychan**, le **03/11/2020** à **19:38**

Bonjour,

Je vous écris pour avoir quelques lumières...

Mes parents sont face à un notaire et clerc de notaire particulièrement incompetent...

Après la mort de mes grands parents, une longue "bataille" de succession c'est déroulé sur 5 ans. Je passe sur les nombreux manquements dont à fait preuve le notaire déjà à l'époque pour me concentrer sur la dernière année écoulée. En effet, il y a un an, face à la situation trainante et à l'incompétence du notaire mes parents ont prit un avocat. La, enfin, la succession a pu avancer : en septembre 2019 a eu lieu une adjudication judiciaire (les héritiers n'arrivant pas à se mettre d'accord à l'amiable), au cours de laquelle mes parents ont acquit un bien immobilier pour lequel ils ont du prendre un prêt relais en attendant que le partage soit fait (donc à la hauteur de la part qu'ils recevraient après partage de la somme).

Or, nous voilà maintenant plus d'un après et... le partage n'est toujours pas fait.

La clerc de notaire en charge du partage nous ballade depuis des mois, arguant que cela prend du temps et qu'elle ne l'a pas. En août elle prétexte les vacances... On appelle, elle n'est jamais dispo mais ne rappelle jamais... Déjà qu'ils n'avaient pas fait les papiers pour mettre les biens immobiliers aux noms des nouveaux propriétaires parce que la clerc de notaire "ne savait pas qu'elle devait faire ça, puisque c'était son premier dossier d'adjudication"....

Bref, le notaire a prit son pourcentage et fait trainer le dossier en longueur.

Sauf que le prêt relais a déjà été étendu 3 fois ! En décembre ils ne peuvent plus le renouveler encore, d'autant que cela à engager des frais...

Ils se sont rapprochés de l'avocat qui a déjà fait 2 relances par voie postale et doit normalement saisir un juge pour essayer de faire avancer l'affaire.

Mais je suis inquiète. Combien de temps cela prendra-t'il ?

Mes parents pourront ils être indemnisés ?

Que faire ?

Parce que si cela traîne encore des mois et des mois... ce sera difficile. Alors que ce n'est pas normal, les héritiers ont fait tout dans les règles, c'est uniquement le notaire qui se refuse à finir le travail parce qu'il est "submergé de boulot" (et je veux bien l'entendre, mais un an de retard quand même... si il n'est pas capable de finir le travail, qu'il arrête de prendre des nouveaux clients). J'ai peur que mes parents se retrouvent dans une situation difficile à cause

de cette situation..